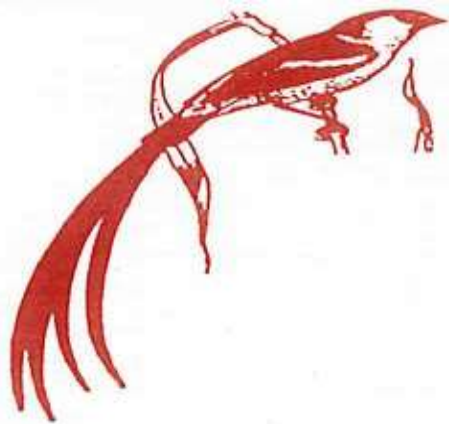




La
**Société
Ornithologique
du
Limousin**

ou **S.O.L.**

Limoges, le 25 août 2026,

Madame, Monsieur,

La Société Ornithologique du Limousin a le plaisir de vous inviter à son concours et à sa bourse qui se dérouleront du 21 au 25 octobre 2026 :

Salle des fêtes 87700 BEYNAC
REGLEMENT GENERAL REGIONAL K

ARTICLE 1 : le Concours et la bourse se dérouleront dans le respect du Memento d'Organisation des championnats et de la charte des manifestations l'UOF (COM France).

ARTICLE 2 : pourront participer au concours, **tous les oiseaux propre élevage des éleveurs amateurs quelle que soit leur Fédération ou Entité Nationale**, bagués suivant la classification officielle de l'UOF version du 01/07/2026. Tout oiseau participant au concours peut être mis en vente. Le prix de cession et le sexe seront portés sur la fiche d'inscription. Ce prix de cession ne sera pas majoré et sera indiqué sur l'étiquette de la cage de concours, ainsi que sur le palmarès. L'heure de clôture de la vente des oiseaux est fixée au dimanche 25 octobre à 16 h 00. Celles-ci se feront sous la responsabilité de la S.O.L.

CONTRAINTES SANITAIRES ET REGLEMENTAIRES

Tout éleveur participant à ce concours ou à la bourse s'engage à respecter la réglementation en vigueur. La S.O.L ne pourra être tenu responsable pour tout manquement de l'éleveur. Pour les oiseaux soumis à déclaration de marquage et déclarés à l'IFAP, merci de joindre le justificatif d'enregistrement avec votre feuille d'inscription. Un certificat sanitaire global des services vétérinaires de votre département vous sera demandé à l'encagement. Après vérification des services vétérinaires, les oiseaux reconnus suspects de maladies à l'enlogement ne seront pas acceptés. Tout spécimen présentant des symptômes d'infection pathologique au cours de l'exposition sera isolé en local sanitaire.

ARTICLE 3 :

DROITS D'INSCRIPTION ET FEUILLES D'ENGAGEMENT

Droits d'inscription concours

Individuel : 3 € 50. duo: 6 € 00 Stam: 12 € 00.

Droits d'inscription bourse

Il n'y a pas d'obligation de participer au concours pour mettre des oiseaux à la bourse.

2 € par oiseau. 2 oiseaux par cages fournies par la SOL

Canaris couleurs ou postures : année 2023 à 2026

Becs droits : année 2023 à 2026

Becs crochus : année 2021 à 2026

ENGAGEMENT

Les feuilles d'inscription concours ou bourse U.O.F doivent comporter la section, la classe et l'appellation de l'oiseau et être remplies de façon claire et complète et si possible faites à partir du logiciel Ornithonet.com (pour les inscriptions par ORNITHONET, merci d'envoyer le double accompagné du règlement).

Elles devront nous parvenir pour le 12 octobre 2026 pour les engagements sur document papier (3 euros de frais de dossier) et pour le 16 octobre pour les engagements par ornithonet.com (pas de frais de dossier), accompagnées des droits d'engagement à l'ordre de la S.O.L, à l'adresse suivante :

Daniel ANCEY
1 impasse des sabotiers 87460 BUJALEUF
☎ : 05.87.08.31.47 / 07.87.06.34.62
sol.day87@gmail.com

Tout oiseau engagé ne pourra être remplacé que par un sujet identique (même section, même classe). Les modifications devront être signalées en rouge sur une nouvelle feuille. Les oiseaux mal engagés seront jugés, mais ils ne seront pas classés et ne pourront pas concourir pour les titres. Si un stam ou un duo doit être dissocié suite à un accident survenu, lors du convoyage ou sur le lieu du championnat, les oiseaux restants seront jugés individuellement. Ouverture de l'exposition au public samedi 24 octobre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30 et dimanche 25 octobre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30. **Il n'y aura pas de communication des résultats par téléphone.**

ARTICLE 4 : **Engagement le jeudi 22 octobre 2026 de 10 h à 19 h.**

ARTICLE 5 : Les oiseaux seront présentés dans des conditions compatibles avec la réglementation relative au bien-être des animaux. Les organisateurs prendront le plus grand soin des oiseaux qui leur seront confiés et assureront la nourriture. Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement. Cette nourriture devra être fournie en quantité suffisante pour la durée du concours au moment de l'enlogement.

ARTICLE 6 : les jugements se dérouleront le vendredi 23 octobre.

Juges canari couleurs : Jean Albert EUDE et Cyrille JARDINIER

Juge canari de postures : Daniel AMIAUD

Juge exotique bec droit : Christian DELFOSSE

Juge bec crochu : Olivier BAUCHET et Michel LIANO

Juge faune européenne : Robert TOQUEBEUF

Les juges désignent : Un champion : > ou = à 90 points en individuel, 180 points pour un duo et 360 points pour un stam.

ARTICLE 7 : les motifs de disqualification, déclassement, non pointé (NP) et non jugé (NJ) figureront sur l'attestation de résultats ou tout autre support remis à l'éleveur.

Challenges : les récompenses seront déterminées selon les modalités du logiciel Ornitho-concours. Le challenge Michel RENAUD sera attribué à la meilleure perruche ondulée de posture.

Remise des récompenses : le dimanche 25 octobre 2026 à 16 h 00. Chaque éleveur ne sera appelé qu'une seule fois pour recevoir la récompense de son ou ses résultats.

ARTICLE 8 :

DELOGEMENT

Fermeture de l'exposition au public dimanche 25 octobre à 17h00, évacuation de la salle d'exposition, remise des feuilles de délogement. Les clubs ornithologiques seront appelés par ordre d'éloignement et seront accompagnés d'un membre de la S.O.L pour le délogement de leurs oiseaux.

ARTICLE 9 :

Le commissaire général de l'exposition, Jean-Pascal BIGOT, sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement. Interdiction de céder des oiseaux sur le parking ou dans les voitures. **Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vol, envol ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes. Une surveillance stricte sera organisée.**

Possibilité de repas sur réservation le dimanche 25 octobre à midi, 18 euros par personne (sur ornithonet.com ou feuille de réservation joint).

Nous comptons sur votre présence et dans l'attente de vous retrouver à cette occasion.

Bien amicalement,

Le Président,
Emmanuel ROUFFY